



COMITER



20 juin 2025

Le plan eau

Mars 2023 :

Annnonce du Plan Eau par le Président de la République

Avant tout un plan de **sobriété** qui donne un objectif de **10% d'économies d'eau d'ici 2030**

53 mesures qui contribuent à 3 axes :

- ↪ Organiser la **sobriété** des usages pour tous les acteurs
- ↪ Optimiser la **disponibilité** de la ressource
- ↪ Préserver la **qualité** de l'eau

Pour accéder au plan eau : <https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/dire-etat-regional-sur-la-gestion-quantitative-et-a10030.html>

Déclinaison régionale du plan eau

validée en Comité régional de l'eau en juin 2023



19 actions

7 priorités

Déployer des **Projets de Territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)**

Accompagner **16 sites industriels les plus consommateurs en eau** vers davantage de **sobriété**

Accompagner des projets phares labellisés « **Solutions Fondées sur la Nature** »

Accompagner l'élevage dans son adaptation au changement climatique et notamment la **sécurisation de l'abreuvement**

Reconquérir la **qualité des captages prioritaires**

Mettre en place une **instance de dialogue sur chaque sous-bassin** de la région

Inciter au **transfert de compétences** eau et assainissement à l'**échelle intercommunale**

Pour accéder au bilan régional : [Bilan plan eau - 18 mois](#)
[| Portail internet DREAL Bourgogne-Franche-Comté](#)

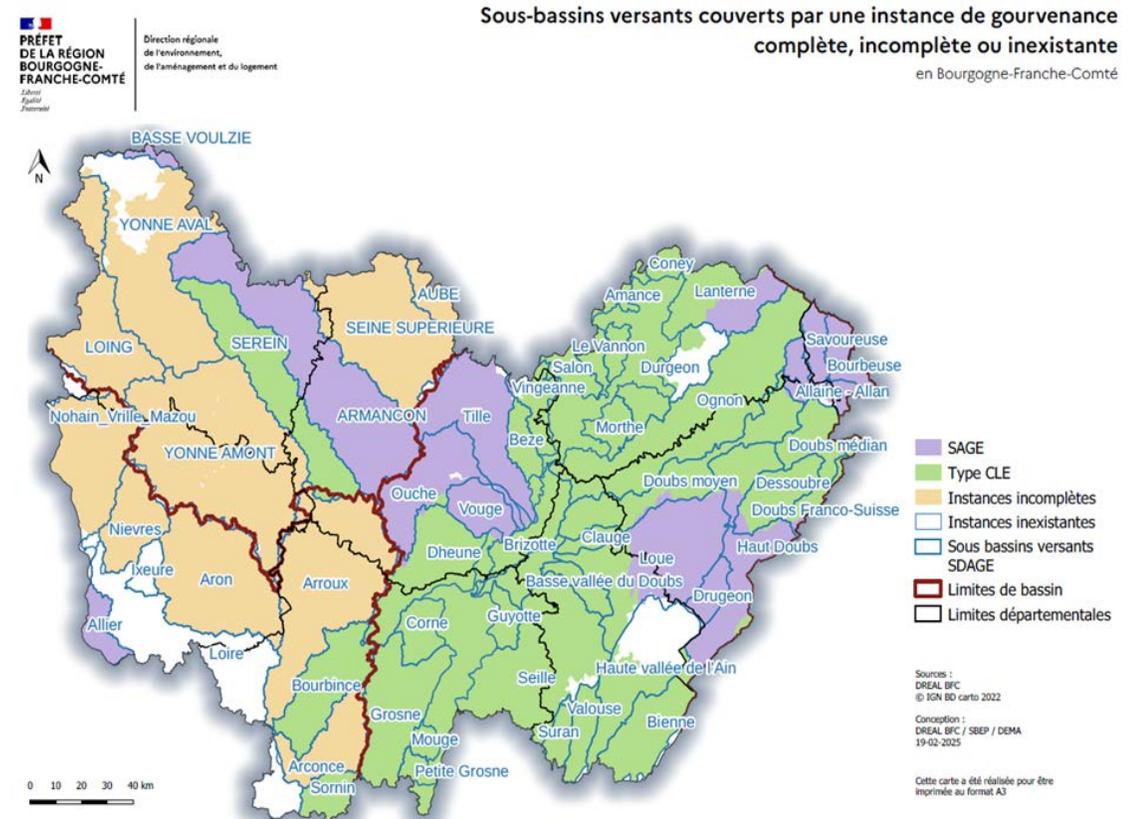
Installer une instance de gouvernance dans chaque sous-bassins

1^{ère} étape : état des lieux des sous-bassins

- 14 couverts par une CLE
- 46 couverts par une instance de dialogue type CLE
- 13 couverts par une instance de dialogue incomplète ou sans instance de dialogue

Zoom sur le bassin Seine-Normandie :

- 1 couvert par une CLE
- 1 couvert par une instance de dialogue type CLE
- 4 couverts par une instance de dialogue incomplète ou sans instance de dialogue



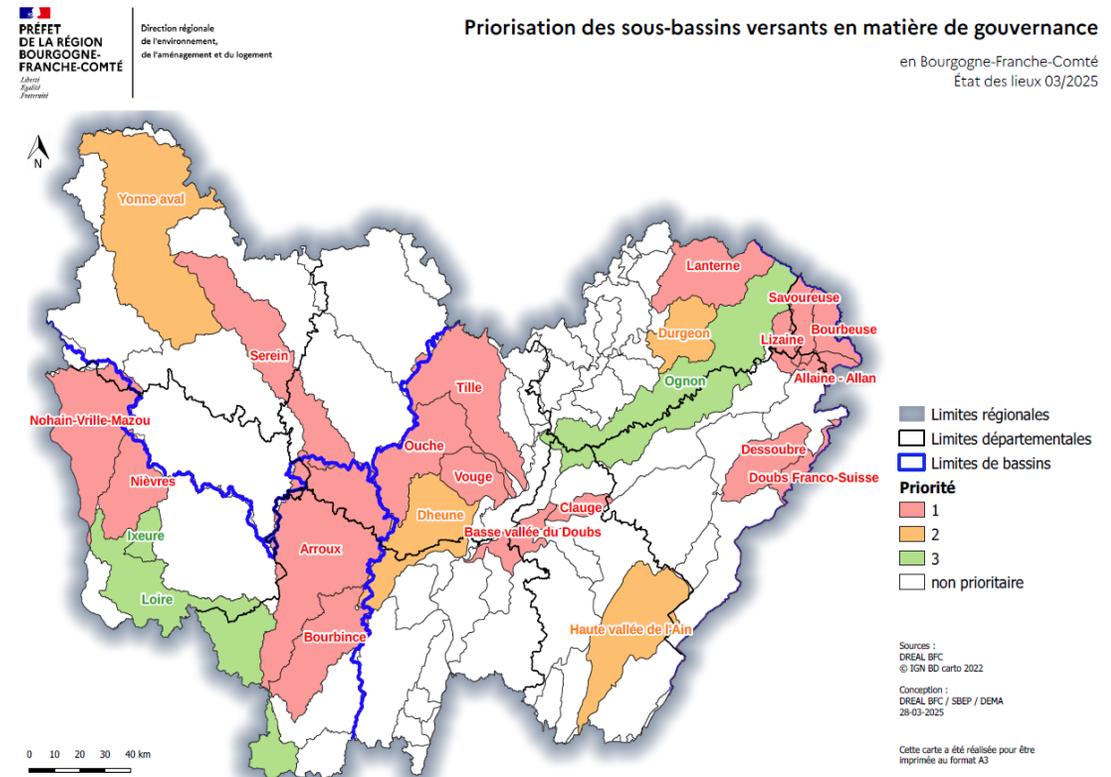
Installer une instance de gouvernance dans chaque sous-bassins

2^{ème} étape : **priorisation** sur la base de 3 critères

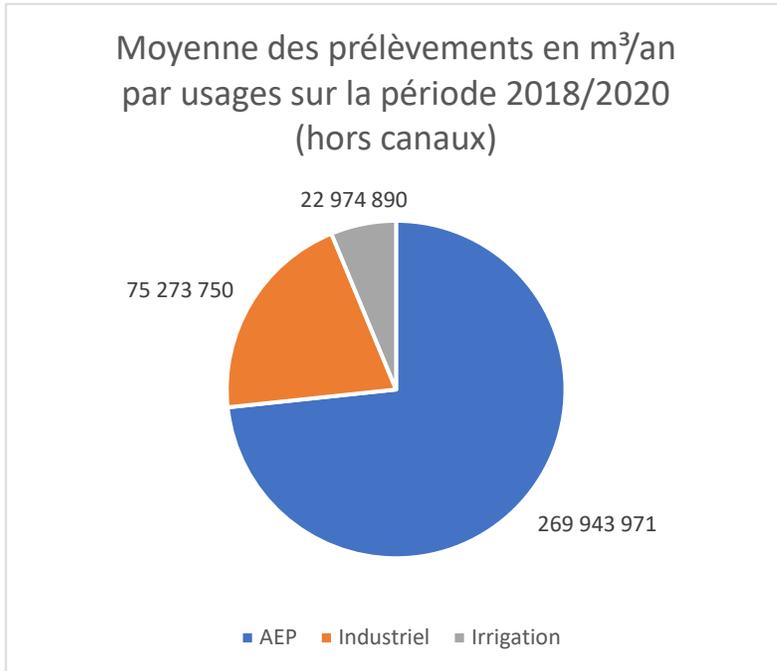
- enjeux de **gestion quantitative**
- **identification par le SDAGE** comme territoire prioritaire pour la création d'une instance de gouvernance
- **capacité des territoires, des services et des opérateurs de l'Etat à s'investir**

Zoom sur le bassin Seine-Normandie :

- Faire émerger le SAGE du **Serein**
- Faire émerger une instance sur l'**Yonne aval** (contrat territorial existant)



- PTGE - Déclinaison de la trajectoire de sobriété



Objectif « - 10% » = moins **37 millions de m³ par an** en région BFC d'ici 2030

- PTGE -

Déclinaison de la trajectoire de sobriété

Une trajectoire à décliner par bassins versants

BV en déséquilibre quantitatif	BV en équilibre
1- installation d'une gouvernance	1- installation d'une gouvernance
2- réalisation d'une étude de volumes prélevables	2- réalisation d'une étude de comparaison des prélèvements existants avec la ressource disponible
3- fixation d' objectifs de réduction	3- fixation d' objectifs de réduction
4- définition d'un plan d'actions , intégrant la révision des arrêtés des autorisations de prélèvement	4- définition d'un plan d'actions

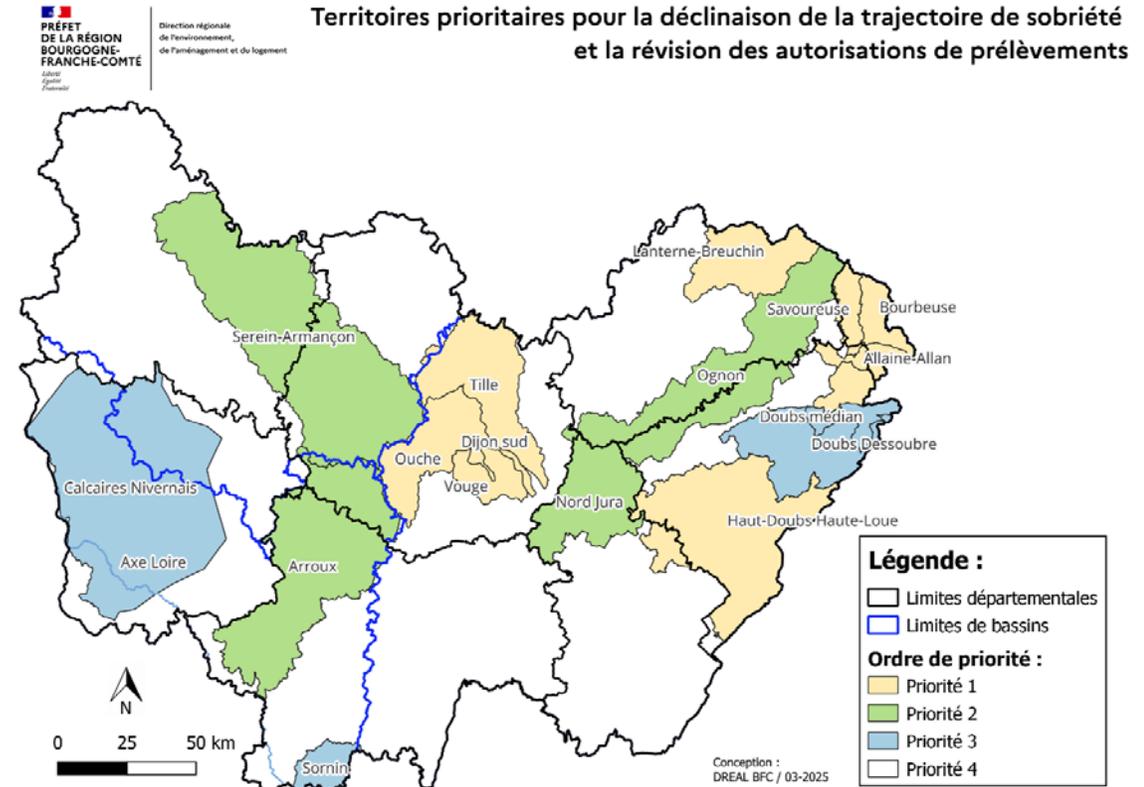
- PTGE - Déclinaison de la trajectoire de sobriété

14 territoires prioritaires

Zoom sur le bassin Seine-Normandie :

Serein-Armançon

- mettre en œuvre le **plan d'actions du PTGE**
- étude **volumes prélevables**
- **réviser les autorisations de prélèvement** pour les mettre en adéquation avec les volumes prélevables
- étudier l'opportunité de mettre en place un **OUGC** pour la gestion des prélèvements agricoles



- Merci pour votre attention -